



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Histoire, Mémoire et Patrimoine /
Centre Jean-Mabillon
sous tutelle des
établissements et organismes :
École nationale des chartes



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe. Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes :

- Notation de l'unité : Centre Jean-Mabillon

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	B	A	A	A	A



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre Jean-Mabillon
Acronyme de l'unité :	
Label demandé :	EA
N° actuel :	3624
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Olivier GUYOTJEANNIN (directeur jusqu'au 8 octobre 2012)
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Olivier PONCET (directeur à compter du 8 octobre 2012)

Membres du comité d'experts

Président :	M. Guy VOTTERO, Université de Lorraine, Nancy
Experts :	M. Olivier BRUAND, Université Blaise Pascal (représentant du CNU)
	M ^{me} Thérèse DE HEMPTINNE, Université Gent, Belgique
	M ^{me} Christine FERLAMPIN-ACHER, Université de Rennes 2
	M ^{me} Françoise LERICHE, Université Stendhal, Grenoble

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Michel TARPIN

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Michel LENIAUD, Directeur de l'École Nationale des Chartes



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre Jean-Mabillon (EA 3624) a été créé en 2002 au sein de l'École nationale des chartes sous l'intitulé "Histoire, mémoire, patrimoine". Il était alors dépourvu de statuts propres et très directement lié à sa tutelle. L'assemblée générale du 21 septembre 2012 a pris deux mesures significatives, destinées à faire évoluer rapidement le laboratoire, que ses membres souhaitaient faire entrer de manière clairement institutionnelle dans les structures de la recherche française. D'une part, le centre s'est doté de statuts, prévoyant, entre autres, une large représentation de tous les corps qui le composent au sein d'un conseil de laboratoire très ouvert. D'autre part, il a fait le choix de se doter du nom de "Centre Jean-Mabillon", qui est à la fois un rappel historique et l'expression de sa singularité méthodologique et scientifique. Dans le même temps, le centre souhaite exprimer ainsi son ouverture disciplinaire et européenne. La nouvelle direction, qui a pris ses fonctions en octobre 2012, s'attache depuis cette date à la formalisation du fonctionnement du laboratoire ainsi qu'à un clair affichage de son activité et de ses réalisations. La visite a donc pris place à un moment clé de l'histoire du centre Jean-Mabillon.

Le centre est hébergé dans les locaux actuels de l'École nationale des chartes, où il ne dispose pas d'espace dédié. Il relève, pour ce qui concerne ses doctorants, de deux ED d'histoire conjointes, avec Paris 1 et Paris 4.

Équipe de Direction

M. Olivier PONCET, directeur

M. Patrick ARABEYRE, directeur-adjoint

Sept représentants des enseignants-chercheurs et chercheurs

Deux représentants des conservateurs

Un représentant des membres associés

Deux représentants des doctorants et post-doc

Un représentant des personnels IATOS (dont le rattachement au laboratoire n'est pas explicite dans la lecture de la direction de l'ENC).

Nomenclature AERES

SHS5.1 et SHS6.1



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	14	13
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	16	19	18
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	2	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	33	36	32

Taux de producteurs	88,88%
---------------------	---------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	13	
Thèses soutenues		
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	1	
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	11



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement et l'attractivité du Centre Jean-Mabillon sont reconnus au niveau national et international, pour son activité très spécifique.

Le point le plus novateur, et qui doit continuer à se développer, s'articule autour de la constitution de méthodes de travail numériques, avec la constitution d'outils logiciels adaptés à l'édition et à l'analyse des textes anciens et de leurs supports. Le laboratoire a su créer un logiciel efficace qui a vocation à être fourni aux autres unités de recherche qui en ont l'usage.

La nouvelle direction de l'unité s'est attaquée vigoureusement à répondre aux appels à projets, de manière à compenser la modeste dotation financière récurrente accordée par l'École.

Points à améliorer et risques liés au contexte

L'équipe gagnerait à ce que le statut des conservateurs soit formalisé au sein du laboratoire. Ils sont en effet considérés actuellement comme membres, mais sans convention entre leurs tutelles respectives et l'unité ou sa tutelle.

On doit aussi déplorer l'évolution récente des services informatiques de l'établissement, un contractuel très au fait de ces techniques n'ayant pas été renouvelé, tandis que l'informaticien en place est obligé de se redéployer partiellement vers l'informatique administrative de l'École. Cette option doit être temporaire, car elle ne peut que gêner l'efficacité future d'une unité que les efforts des dernières années ont permis de structurer efficacement et qui a acquis une véritable reconnaissance scientifique, nationale comme européenne dans ce domaine où tout va très vite. L'enthousiasme indéniable et le sérieux exemplaire de l'unité ne doivent pas être bridés par les contraintes de la direction de l'École, qui a tout à gagner à ce que ce laboratoire actif participe au renom incontestable de l'École nationale des chartes, en lui offrant un soutien régulier et pérenne.

L'autonomie de fonctionnement du laboratoire n'est pas encore assurée.

Recommandations

Il revient aux autorités de tutelle de conforter le plus efficacement possible cette équipe de très grande qualité, à la fois en l'orientant vers une plus grande autonomie vis-à-vis des structures d'enseignement de second cycle et en lui permettant matériellement de rester dans le peloton de tête des humanités numériques. Actuellement, le centre Jean-Mabillon ne dispose pas des moyens matériels, en locaux, équipements et personnels pour mettre à profit les compétences et la bonne volonté disponibles au sein de l'unité.

La collaboration avec des conservateurs mériterait d'être formalisée par des conventions avec les tutelles ou par une convention cadre avec le Ministère de la Culture et de la Communication.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production de l'EA 3624 est remarquable et unique par son abondance, sa qualité et sa spécificité scientifiques. En effet les chercheurs du Centre Jean-Mabillon sont spécialisés dans la recherche sur les pratiques de l'écrit. Ils excellent dans les domaines de la paléographie, de la diplomatique, de l'édition critique de textes et d'images, toutes disciplines faiblement représentées dans l'Université française, à l'exception d'institutions comme l'I.R.H.T. ou l'E.P.H.E. Leur production scientifique individuelle, aussi bien papier qu'en ligne (les collections de publications de l'École nationale des chartes sert de référence dans le domaine concerné) est de grande qualité et connue et appréciée en France et internationalement, particulièrement dans le monde scientifique francophone. Outre cette spécificité dans les sujets de recherche fondamentale, ce qui les distingue encore d'autres EA c'est leur production collective d'ouvrages de référence et d'outils de recherches et pédagogiques qui sont mis à la disposition du monde scientifique et universitaire en libre-accès sur internet. Avec leurs informaticiens ils ont élaboré des logiciels qui font du Centre Jean-Mabillon un partenaire apprécié dans des projets internationaux consacrés aux nouvelles technologies numériques.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement du Centre Jean-Mabillon est important, tant sur le plan national que sur le plan international du fait des nombreuses publications d'excellent niveau, de l'organisation de nombreux colloques et journées d'études, de la participation à de nombreux projets (Labex, Equipex) ainsi que des outils élaborés et mis à la disposition de l'ensemble des chercheurs, en particulier par le biais du site internet.

L'attractivité de l'équipe est également attestée (et renforcée) par l'intégration de conservateurs qui développent des projets dans son sein et par le fait que le Centre Jean-Mabillon attire et intègre des doctorants qui ne sont pas issus de l'École nationale des chartes. Les collaborations internationales sont notables et s'inscrivent dans la durée (Russie, Canada, etc.) : elles gagneraient cependant à être formalisées par des conventions.

Quoique la riche bibliothèque de l'École nationale des chartes, largement ouverte aux chercheurs étrangers, ne relève pas de l'autorité du laboratoire, on peut relever qu'elle constitue un remarquable outil de recherche.

Il resterait cependant à faire un effort concernant la dimension internationale de la production par un plus grand nombre de publications en d'autres langues que le français et par un bilinguisme français-anglais sur le site internet du Centre. Il serait bon également que la production soit plus clairement estampillée par l'E.A. pour éviter la confusion avec la production de l'École nationale des chartes. En effet les laboratoires de recherche français se doivent de diffuser des produits sous leur nom, quitte à y accoler celui de l'institution de tutelle. Enfin une plus grande ouverture à des EC pris hors de l'ENC serait sans aucun doute profitable.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'unité participe à la mise en place d'expositions, ouvertes à tous, en particulier grâce à l'implication des conservateurs et à des collaborations avec différentes institutions, avec des départements d'archives, et avec des bibliothèques. Par ailleurs, l'équipe met à disposition des outils open source et des supports, en particulier "Thélème" (Techniques pour l'Historien en Ligne : <http://theleme.enc.sorbonne.fr/>), qui contribue à élargir l'ouverture à des publics divers (étudiants de tous niveaux, public cultivé, scolaires, professionnels de la culture et des métiers du livre, etc.).



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'École nationale des chartes a une tradition d'organisation autonome et la taille mesurée de l'établissement a longtemps conduit à une confusion entre la maison mère et son laboratoire. Sous l'impulsion du précédent directeur de l'unité, un gros travail de mutation vers plus d'autonomie, avec des efforts de définition des axes de recherches a été entrepris avec une évidente bonne volonté, ce qui a conduit à l'individualisation du centre Jean-Mabillon comme unité de recherche active, dotée d'un règlement intérieur et d'un conseil de laboratoire dans lequel les doctorants ont voix délibérative. D'ailleurs, tant les doctorants membres du laboratoire que les conservateurs, qui y figurent en qualité de membres extérieurs, sont extrêmement satisfaits de cette organisation. On doit aussi souligner que ces derniers tiennent à ce rattachement au laboratoire qui leur offre une vraie reconnaissance scientifique et auquel ils apportent beaucoup. Le nouveau directeur, qui vient de prendre la relève, entend bien poursuivre cette action avec détermination et efficacité.

Il reste encore au Centre Jean-Mabillon à gagner en autonomie : disposer d'un budget propre (c'est prévu pour 2013, mais avec une enveloppe réduite compte tenu de l'effectif de l'unité), identifier plus clairement les productions de l'équipe par rapport à celle de l'École, qu'il s'agisse des productions papier ou du site internet. En effet, la page dédiée à l'équipe sur le site internet de l'École des Chartes ne renvoie pas directement aux ressources en ligne élaborées par l'équipe, qui sont en revanche présentées comme productions de l'École.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Etant donné la spécificité de l'École nationale des chartes, grand établissement recrutant ses élèves à Bac+2, la formation s'effectue principalement au niveau M, débouchant sur une thèse de l'École des chartes (diplôme de second cycle), mais un certain nombre poursuivent leur cursus dans les Ecoles doctorales conjointes (Paris 1 et Paris 4). Les enseignants-chercheurs du Centre Jean-Mabillon sont tous impliqués, selon leurs spécialités, dans les enseignements de Master et les directions de thèses de l'École (en moyenne 25 thèses soutenues chaque année), ainsi que dans des séminaires doctoraux et directions de thèses de doctorat (13 en cours en 2012). La recherche hautement spécialisée menée dans les trois axes du Centre contribue à la valeur et à l'originalité de ces formations. Ainsi le Master « Technologies numériques appliquées à l'histoire » offre une formation à l'archivistique, à l'histoire du livre et des médias et à l'histoire de l'art et la recherche historique sur les documents renouvelée par des technologies innovantes développées par les informaticiens du Centre, formation unique en France qui attire à l'École un grand nombre d'étudiants et d'auditeurs libres. Le site THELEME et les éditions numériques associent également formation et recherche de manière originale. Les doctorants présents ont loué la disponibilité des directeurs de thèse. Il reste à préconiser qu'un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs soutiennent des HDR, afin d'augmenter le potentiel d'encadrement au niveau doctoral.



Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet scientifique présenté par le Centre Jean-Mabillon s'inscrit dans la droite ligne de ce qui fait la spécificité de ses membres et sa réputation sur le plan national et international. Le projet est décliné en trois axes :

- 1) Les cultures de l'écrit du Moyen Age au XX^e s. ;
- 2) Genèse et tradition du patrimoine écrit ;
- 3) Humanités numériques.

Il exploite parfaitement les richesses de cette Ecole (comme de la bibliothèque) mais il sait aussi renouveler les thématiques - par exemple en ouvrant le champ géographique des études ou en intégrant l'image -, ainsi que les approches, notamment en développant les nouvelles technologies, qui ne sont pas seulement l'exploitation des TICE, mais aussi la création d'outils spécifiques pour la recherche. Chacun de ces axes se décline à son tour en une dizaine de rubriques, correspondant à des projets spécifiques, mais en parfaite cohérence avec l'ensemble. Leur grand nombre pose toutefois la question de leur faisabilité réelle. Par exemple, si elle veut mener à bien les projets de l'axe 3 (Humanités numériques), qui est une de ses grandes forces, il est indispensable que l'EA renforce son potentiel en ingénierie informatique, le recours aux vacances et aux contrats précaires n'étant qu'un pis-aller à très court terme. De même une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication sur l'activité de recherche des conservateurs permettrait d'élargir le potentiel scientifique de l'équipe, en donnant aux conservateurs un véritable statut scientifique (qui n'existe actuellement que dans la lettre).

La réalisation de ce projet est également subordonnée à l'évolution de l'environnement scientifique de l'EA. En effet, le centre Jean-Mabillon a été rattaché à deux ED distinctes (ED 113, Histoire Paris 1 et ED 188, Histoire Moderne et Contemporaine Paris 4), relevant actuellement de deux PRES. L'incertitude qui pèse sur la mise en œuvre pratique de ceux-ci est source d'interrogations et d'une légitime inquiétude.

Les membres du Centre Mabillon sont parfaitement conscients de toutes ces difficultés, mais ils n'en maîtrisent malheureusement pas toutes les données.



4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : Les cultures de l'écrit du Moyen Âge au XXI^e siècle

Nom du responsable : M. Marc SMITH

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	2,75	2,75
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	1,4	1,4
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0,5	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants		
TOTAL	4,65	4,15



● Appréciations détaillées

● Avis global sur le thème :

Il s'agit d'un champ qui s'inscrit dans la continuité des missions traditionnellement remplies par l'ENC et pour lequel le Centre Jean-Mabillon bénéficie d'une expertise internationalement reconnue. Le projet autour de l'écrit à Saint-Denis, l'exploration du thème de la ville et de l'écrit, inscrivent leurs recherches dans la longue durée et s'inscrivent particulièrement bien dans l'ensemble des travaux menés par le Centre. L'inflexion vers des "problématiques provinciales" est de même notable et s'appuie sur des réseaux solides et compétents.

● Points forts et possibilités liées au contexte :

Les réseaux sur lesquels s'appuie le Centre Jean-Mabillon, le lien avec des institutions patrimoniales locales, nationales et internationales, l'excellence scientifique des participants sont les points forts de cet axe. On peut y ajouter une bonne organisation des thèmes secondaires, d'une grande cohérence scientifique.

● Points à améliorer et risques liés au contexte :

On note la faiblesse des effectifs, particulièrement frappante si l'on considère l'ampleur et l'ambition du projet scientifique. Le bilan nous prouve que le Centre Jean-Mabillon a su mener de front de nombreux projets malgré son effectif réduit: il n'en demeure pas moins qu'il y a là un risque important. De même un budget trop serré serait fortement dommageable.

● Recommandations :

Il est nécessaire de soutenir les recherches proposées par cet axe, tant sur le plan financier qu'informatique. L'encadrement doctoral doit être développé ; le recrutement d'enseignant chercheur HDR serait souhaitable. L'intégration des conservateurs devrait à terme être formalisée.



Thème 2 : Genèse et tradition du patrimoine écrit : auteurs, relais et institutions

Nom du responsable : M. Frédéric DUVAL

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	2	2
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	1,6	2
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants		
TOTAL	3,6	4,25



- **Appréciations détaillées**

- **Avis global sur le thème :**

La réflexion sur le patrimoine et sa conservation fait partie des priorités du Centre, en adéquation avec les missions fondamentales de l'ENC. Des compétences de haut niveau, une reconnaissance nationale et internationale incontestables, la participation fructueuse de conservateurs, les partenariats avec l'étranger, sont mis au service des projets portés par cet axe.

- **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Le haut niveau scientifique des membres et leur dynamisme, les réseaux, la possibilité d'encadrer des thèses, constituent des points forts.

- **Points à améliorer et risques liés au contexte :**

L'effectif réduit, comparé à l'ambition du projet, peut poser problème, tout comme les contraintes budgétaires et les restrictions quant au soutien informatique.

- **Recommandations :**

Le projet a besoin de moyens humains et techniques pour se déployer. Le rayonnement national et international, et l'énergie des chercheurs ne peuvent à eux seuls assurer de façon pérenne l'excellence des travaux.



Thème 3 :

Épistémologie et normativité des éditions de textes et d'images à l'âge du numérique

Nom du responsable :

M^{me} Christine NOUGARET

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2012	Au 01/01/2014
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	2	2
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	1	1
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,5
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants		
TOTAL	3,25	3,5



- **Appréciations détaillées**

- Avis global sur le thème :

Le thème correspond à un domaine où l'expertise du Centre est internationalement reconnue. Il est de plus au cœur du renouvellement actuel de la recherche.

- Points forts et possibilités liées au contexte :

L'excellence scientifique, des compétences acquises, une reconnaissance internationale.

- Points à améliorer et risques liés au contexte :

La restriction du soutien informatique menace de manière particulièrement grave les recherches proposées par ce thème. L'évolution étant de plus particulièrement rapide dans ce domaine, tout relâchement peut être fatal.

- Recommandations :

Un soutien informatique est nécessaire.



5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Vendredi 30 novembre 2012 à 9h30

Fin : Vendredi 30 novembre 2012 à 17h30

Lieu de la visite : École nationale des chartes

Institution : École nationale des chartes

Adresse: 19 rue de la Sorbonne, 75005, Paris

Locaux spécifiques visités :

Le laboratoire ne dispose pas de locaux propres. La visite a porté sur les locaux de l'ENC, qui abrite le laboratoire dont elle est tutelle.

Déroulement ou programme de visite :

Arrivé à l'ENC à 9h30, le comité a été accueilli par le directeur de l'unité. Après une rapide réunion à huis clos, il a suivi une visite des salles de réunion et surtout de la bibliothèque de l'ENC, sous le pilotage du directeur de l'École. À 10h15, le directeur de l'unité fait une présentation du laboratoire, en présence de la plupart de ses membres et du directeur de l'ENC. Les responsables d'axes font ensuite (11h10) une présentation rapide des axes. Le comité intervient à plusieurs reprises, obtenant les réponses souhaitées de la direction de l'unité.

À 12h00, le comité se réunit à nouveau à huis clos avant le repas. Les rencontres reprennent à 13h00, d'abord avec le directeur de l'ENC, tutelle du laboratoire, puis à 13h30 avec les doctorants et, enfin, à 14h30 avec le personnel. À 15h30, le comité reçoit les conservateurs intégrés au laboratoire.

Le comité se réunit à nouveau à huis clos à 16h00 avant une dernière rencontre, riche d'informations, avec le conseil de laboratoire à 16h45. S'ensuit une discussion très nourrie, à laquelle participent toutes les catégories de membres du conseil. La séance est levée à 17h30.



6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

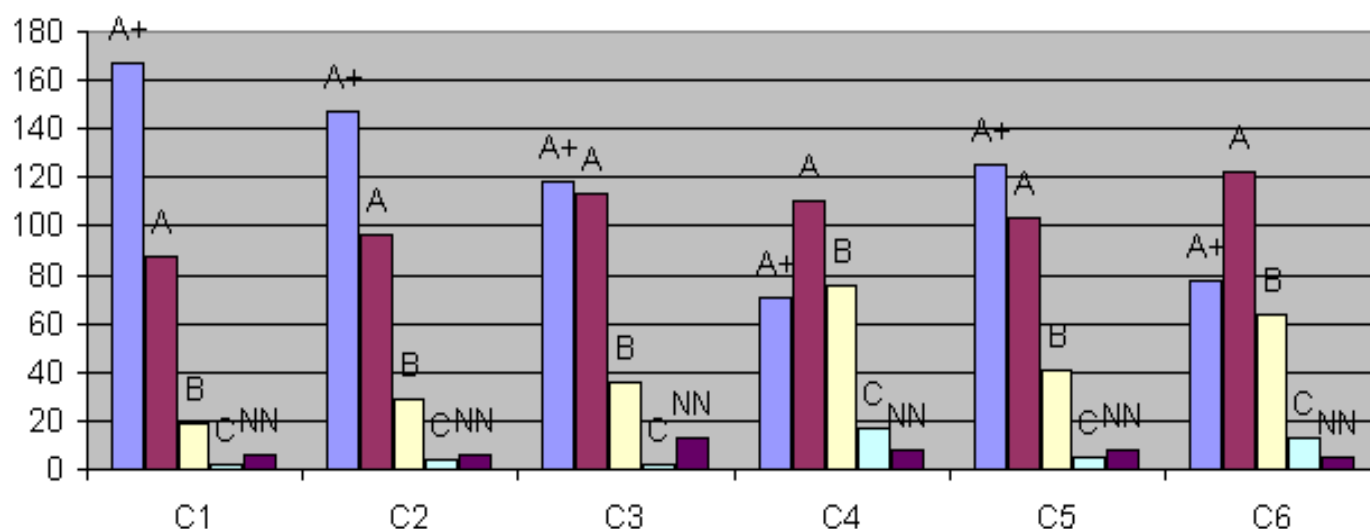
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





7 • Observations générales des tutelles

**Observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur le centre Jean Mabillon
(EA 3624)**

Le rapport d'évaluation consacré au centre Jean Mabillon de novembre 2012 salue à juste titre la qualité des travaux qui sont effectués par celui-ci. Il comprend un certain nombre de remarques qui me conduisent à exprimer les commentaires suivants :

1. Il faut souligner en premier lieu que le périmètre scientifique de l'équipe ne correspond pas aux champs disciplinaires couverts par l'Ecole. Il est fortement en deçà et s'apparente plutôt à celui des rattachements doctoraux de l'établissement, qui ne couvrent ni l'histoire du droit, ni l'histoire de la langue ni l'histoire de l'art pour quelque période que ce soit ni l'archéologie. La maître de conférences en archéologie envisage actuellement son rattachement à une UMR d'histoire byzantine. Les deux juristes de l'Ecole sont rattachés à l'équipe d'accueil mais les thèses qu'ils dirigent devraient en principe être inscrites à une école doctorale compétente en histoire du droit. Les rattachements doctoraux de l'Ecole entravent, au reste, sa progression doctorale puisqu'ils ne permettent pas l'inscription de thèses dans aucun des domaines ci-dessus (histoire du droit, histoire de l'art, archéologie et philologie).
2. Il est indiqué que le centre ne dispose pas de locaux propres. C'est exact, mais ce ne sera plus le cas lorsque l'Ecole nationale des chartes occupera les locaux qui lui sont destinés sur le Campus Condorcet, en 2016. Dans l'état actuel des choses, la situation du centre est, en effet, déplorable mais celle de l'ensemble des services de l'Ecole l'est aussi, puisque les enseignements sont dispersés sur plusieurs sites qui sont susceptibles de changer chaque année, que les services administratifs disposent de rares locaux épars et insuffisants ainsi que l'ont fait observer plusieurs rapports d'inspections générales, et que la bibliothèque externalise périodiquement une partie de ses collections, toujours par manque de place.
3. Pour ce qui concerne la mise à disposition d'un budget propre, je fais observer qu'avant mon arrivée à la tête de l'établissement, l'équipe ne disposait pas de budget propre et que c'est à mon initiative qu'une ligne budgétaire a été créée au titre de 2013. Soit une progression de zéro à 15 000 euros.

4. En outre, l'équipe d'accueil ne jouissait d'aucune capacité particulière. Je l'ai fait constituer en centre de responsabilité, à charge pour le directeur de l'équipe de proposer au directeur une programmation et un ordonnancement des ressources. Sur ces bases, il est de bonne administration d'inciter l'équipe à chercher des financements extérieurs.

5. Pour ce qui est de l'attribution de moyens en personnels, mon objectif a été de rendre à l'établissement son unité, en prenant en compte l'ensemble des besoins de tous les usagers et à élaborer un schéma directeur avant que l'Ecole ne s'installe rue de Richelieu, à partir de 2014. Ainsi l'attribution d'un poste d'ingénieur d'études, qui s'était faite avant mon arrivée aux travaux de l'Ecole en matière d'humanités numériques, s'est effectuée au détriment de l'établissement : elle s'est opérée par transfert du support d'un poste dédié au patrimoine et à la logistique lorsqu'il a été rendu vacant par la mutation de son titulaire. La conséquence en a été un retard considérablement préjudiciable dans la définition des opérations, et des coûts correspondants, qui conduisent au transfert de l'Ecole rue de Richelieu en 2014/2015. Certaines conséquences ont été irréversibles.
La réorientation du poste d'ingénieur d'étude vers la branche d'activité d'origine, a permis de préparer le déménagement de l'Ecole dans de moins mauvaises conditions.

6. Quant aux services informatiques, ils sont en cours de totale réorganisation suite à un audit mené en concertation avec tous les partenaires. Les conclusions de cet audit n'ont pas classé prioritaire la demande de l'équipe et ont constaté la nécessité de mettre à plat la totalité des travaux entrepris jusqu'à présent en matière d'informatique documentaire.
Cette réorganisation a déjà permis d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble de la communauté, y compris des membres de l'équipe. Cet effort sera poursuivi.

7. S'agissant de la présence des conservateurs dans l'équipe, c'est à mon incitation que le directeur de l'équipe a entrepris d'accroître le périmètre de celle-ci en s'adjoignant à titre de membres associés des membres des corps de conservation. S'agissant d'une initiative extrêmement récente, il est évident que la formalisation de la participation de ceux-ci, sur laquelle j'ai personnellement attiré l'attention, pourra se faire dans un deuxième temps en rapport avec les autorités dont ces chercheurs associés dépendent.

8. Le rapport affirme que la thèse de l'École nationale des chartes correspond à un diplôme du second cycle ; cette affirmation est très largement erronée. Ainsi le recrutement des ingénieurs de recherche se fait sur la base du doctorat ou du diplôme d'archiviste paléographe, ce qui admet une sorte d'équivalence.
D'autre part, le projet de loi qui sera soumis au parlement sur l'enseignement supérieur donnera comme critères de la définition juridique du grand établissement les circonstances historiques de leur création ou le fait qu'ils délivrent des diplômes qui n'entrent pas dans le système LMD. La loi n'est pas encore votée mais chacun en connaît le contenu et il conviendra dorénavant d'admettre une fois pour toutes que le diplôme de l'École se situe loin au-delà du Master et à proximité tangentielle du doctorat.

9. S'agissant enfin du faible nombre d'HDR au sein de l'équipe, qui découle du petit nombre d'HDR dans le corps professoral de l'Ecole, je tiens à signaler qu'en dépit des caractéristiques statutaires du corps des directeurs d'études et de celles de l'établissement, j'ai fait avaliser par les conseils que les recrutements à venir se feraient sur la base de l'HDR ou d'un dossier reconnu équivalent.

Le directeur de l'École nationale des chartes,

Jean-Michel LENIAUD

Observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur le Centre Jean-Mabillon (EA 3624)

La direction du Centre Jean-Mabillon a pris connaissance avec satisfaction du rapport consécutif à l'évaluation que l'AERES a effectuée en novembre 2012. Elle s'efforcera, dans la mesure de ses moyens, de donner corps aux souhaits qui y sont exprimés et remercie les évaluateurs de leurs observations judicieuses dont elle espère tirer le plus grand profit.

Comme y invite l'Agence nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur, la direction du Centre, après consultation du conseil de laboratoire, souhaite apporter des éclairages à quelques points du rapport qui seront évoqués, pour plus de clarté, dans l'ordre de ce dernier.

1. Introduction

« (...) un clair affichage de son activité et de ses réalisations (...) »

Depuis la visite et avec la collaboration du Service de communication de l'École des chartes, le Centre Jean-Mabillon s'est doté de pages de présentation sur le site internet de l'École qui visent à valoriser les membres de toute catégorie, les réalisations et partenariats du Centre. Elles seront actualisées par la direction du Centre avec l'aide de ses membres, dans l'attente d'un secrétariat *ad hoc*.

2. Appréciation sur l'unité – Recommandations

« La collaboration avec des conservateurs mériterait d'être formalisée par des conventions avec les tutelles ou par une convention cadre avec le Ministère de la culture et de la communication. »

Cette formalisation est d'ores et déjà lisible dans la conclusion récente de conventions entre l'École des chartes et un certain nombre d'établissements (Archives nationales, Bibliothèque nationale de France, etc.). Ces textes ouvrent la possibilité aux personnels scientifiques de ces établissements de participer à des projets de recherche de l'équipe, sous réserve en effet de la conclusion de conventions particulières d'application. Quant aux conservateurs en poste au sein de collectivités locales (régions, département, communes), il sera sans doute difficile d'établir des conventions *ad hoc* personnalisées.

3. Appréciations détaillées – Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

« Le rayonnement du Centre Jean-Mabillon est important, tant sur le plan national que sur le plan international du fait des nombreuses publications d'excellent niveau, de l'organisation de nombreux colloques et journées d'études, de la participation à de nombreux projets (LabEx, EquipEx) ainsi que des outils élaborés et mis à la disposition de l'ensemble des chercheurs, en particulier par le biais du site internet. »

En outre, il est important de préciser presque tous les enseignants-chercheurs titulaires du Centre Jean-Mabillon sont directeurs de revues savantes, président ou assurent la vice-présidence de commissions nationales ou internationales dans leur domaine d'excellence.

« Il resterait cependant à faire un effort concernant la dimension internationale de la production par un plus grand nombre de publications en d'autres langues que le français et par un bilinguisme français-anglais sur le site internet du centre. »

Le prochain volume à paraître en mai 2013 sous la direction d'un des membres du laboratoire comportera des résumés et une présentation en langue anglaise, une première dans les

publications de l'École des chartes. La traduction d'une partie des pages internet du Centre (fiches des chercheurs, présentation générale, présentation des axes de recherche et actualités) devrait suivre l'achèvement de leur construction en liaison avec la politique linguistique du site internet de l'École des chartes.

« (...) une plus grande ouverture à des EC pris hors de l'ENC serait sans aucun doute profitable. »

S'il s'agit de marquer la nécessaire collaboration avec des enseignants-chercheurs extérieurs à l'École des chartes, elle est effective et précisément indispensable pour compenser la faiblesse quantitative des effectifs notée par ailleurs dans le rapport. S'il s'agit d'inciter à leur inscription en tant que membres du Centre Jean-Mabillon, la question de leur liberté d'action dans ce domaine et dans le cadre de la loi LRU est posée. Le Centre Jean-Mabillon n'y verrait, en ce qui le concerne, aucun problème, bien au contraire.

« Les conservateurs (...) tiennent à ce rattachement au laboratoire qui leur offre une vraie reconnaissance scientifique et auquel ils apportent beaucoup. Le nouveau directeur (...) entend bien poursuivre cette action (...). »

Depuis la visite de novembre dernier, deux enseignants-chercheurs ont demandé à rejoindre le Centre Jean-Mabillon, l'un en tant que titulaire l'autre en tant qu'associé ; un conservateur étranger et deux conservateurs français ont formulé la même demande en tant que membres titulaires. Toutefois, avant de passer des candidatures spontanées à un recrutement plus volontaire, le Centre Jean-Mabillon doit pouvoir s'assurer de disposer de moyens humains et financiers suffisants pour pouvoir être sérieusement, et selon la belle formule du projet quinquennal de l'École des chartes, « le lieu d'accueil de tous ces chercheurs veufs d'équipe ».

3. Appréciations détaillées – Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

« (...) une thèse de l'École des chartes (diplôme de second cycle) (...) »

La thèse de l'École des chartes est un diplôme d'établissement qui n'entre pas dans le système LMD et ne peut être strictement qualifiée de diplôme de second cycle. Préparée durant trois ans, elle est aujourd'hui soutenue après l'obtention d'un diplôme de master à l'université et constitue un important travail de recherche originale, dont les sujets s'inscrivent en partie dans les axes de recherche du Centre Jean-Mabillon.

« Il reste à préconiser qu'un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs soutiennent des HDR, afin d'augmenter le potentiel d'encadrement au niveau doctoral. »

Les professeurs de l'École des chartes sont depuis longtemps membres ou présidents de jurys de thèses de doctorat. Ils ont récemment, comme leurs homologues directeurs d'études de l'EPHE ou de l'EHESS, reçu la possibilité d'encadrer des doctorats à travers deux écoles doctorales conjointes au sein même de l'École des chartes. Le lien automatique avec une HDR n'est dès lors pas établi et indispensable pour garantir un encadrement doctoral de qualité et diversifié. Toutefois, le rapprochement avec ce qui est considéré comme un standard universitaire progresse : des trois derniers enseignants-chercheurs entrés dans le Centre Jean-Mabillon, deux étaient titulaires d'une HDR ; une HDR est par ailleurs en cours de préparation.

3. Appréciations détaillées – Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

« Chacun de ces axes se décline à son tour en une dizaine de rubriques, correspondant à des projets spécifiques, mais en parfaite cohérence avec l'ensemble. Leur grand nombre pose toutefois la question de leur faisabilité réelle. »

Le projet présenté a été conçu 16 mois avant le début de sa réalisation et six ans et demi avant sa conclusion prévisible. Y figurent donc des projets de nature diverse, certains prolongeant des efforts déjà engagés, d'autres reflétant des collaborations anciennes qui ont vocation à se renforcer dans un futur proche, d'autres enfin relevant davantage de l'identification de thèmes et de réalisations souhaitables et cohérents avec les axes promus par le Centre Jean-Mabillon. Des projets solides relèvent à la fois de coopérations internes au Centre et de l'implication du Centre dans de plus vastes partenariats porteurs de moyens et de pérennité (EquipEx Bibliissima par exemple).

« De même une convention avec le Ministère de la culture et de la communication sur l'activité de recherche des conservateurs permettrait d'élargir le potentiel scientifique de l'équipe, en donnant aux conservateurs un véritable statut scientifique (qui n'existe actuellement que dans la lettre). »

Pour ce qui est de la politique de contractualisation d'ores et déjà engagée, voir les remarques faites *supra*. S'agissant du statut scientifique des conservateurs, il n'est pas douteux pour le Centre Jean-Mabillon : il est le laboratoire de recherche d'un établissement qui l'inscrit au cœur de son projet de formation et le Centre accorde une place de choix, scientifique et institutionnelle, aux conservateurs en son sein.

« La réalisation de ce projet est également subordonnée à l'évolution de l'environnement scientifique de l'EA. En effet, le Centre Jean-Mabillon a été rattaché à deux ED conjointes (ED 113, Histoire Paris 1 et ED 188, Histoire moderne et contemporaine Paris 4), relevant actuellement de deux PRES. L'incertitude qui pèse sur la mise en œuvre pratique de ceux-ci est source d'interrogations et d'une légitime inquiétude. »

La pratique d'une double appartenance ne démontre ni une scission intellectuelle et administrative des membres du Centre ni une hostilité marquée des ED respectives. L'unité des doctorants inscrits dans l'une ou l'autre des ED est réelle au sein du Centre et doit être relayée par la tenue d'une journée d'études annuelle des doctorants relevant du Centre. Le choix d'une insertion exclusive du Centre dans l'une ou l'autre des communautés universitaires en formation ou du maintien de son caractère national à travers une double appartenance ne relève pas en définitive de la volonté du Centre Jean-Mabillon, mais de l'École des chartes et de sa tutelle ministérielle.

Paris, le 21 avril 2013



Olivier PONCET
Professeur à l'École nationale des chartes
Directeur du Centre Jean-Mabillon